

SAINT HILAIRE DE RIEZ, LE 22 octobre 2010

RÉUNION DU

Mercredi 20 octobre
Conseil de Développement Durable

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS

M. Vintenat, adjoint en charge de l'agenda 21
Mme Le Roux, conseillère municipale
Mme Coutand, conseillère municipale
M. David, DUA
Mme Lambard, Directrice de Cabanetos Menuiserie –
Eco artisan, représentant la CAPEB85
M. Graux, Président du Comité pour la Protection de
la Nature et des Sites du Canton de St Gilles (CPNS)
Mme Guilé, LeZ'Art Ménéstrel
Mme Drouet, LeZ'Art Ménéstrel
M. Brelet, Président des Restos du cœur St Hilaire
Mlle Lebourdais, stagiaire SDD
M. Piraud, SDD

ETAIENT EXCUSES

M. Fraise, Maire
M. Baud, Premier adjoint
Mme Daugan, conseillère municipale
M. Sadrant, Conseiller municipal
M. Koren, Conseiller municipal
M. Caiveau, Directeur Général des Services
M. Louineau, Alliance Soleil
MM. Rondeau, campings hilairois, représentant la
Fédération Départementale de l'Hôtellerie de plein air

CE COMPTE RENDU EST DESTINE A

Tous les membres du CDD

+ diffusion à l'ensemble des agents municipaux
+ consultable par le public sur le blog

Le Conseil de Développement Durable se réunit pour la troisième fois. Nous sommes à la fin de la phase du diagnostic partagé qui aura duré 6 mois environ. La réunion de ce soir a pour but de :

- discuter le diagnostic du territoire proposé par le bureau d'études Ecodeva Conseil
- présenter les résultats provisoires des retours du questionnaire envoyé à la population
- faire un point sur la démarche et la communication
- prévoir le calendrier à venir

Un rappel des étapes de la démarche est effectué par M. Poisson qui signale qu'après le diagnostic, il faudra prioriser les objectifs à la fois par les élus et par les ateliers « pistes d'actions ». Pour ces pistes d'actions le choix se fera par la réalisation de fiches action présentant « qui, quoi, quand, comment » et avec quel budget elles pourraient être réalisées, c'est-à-dire leur faisabilité.

Mme Coutand pose la question de l'articulation de ces deux priorisations. M. Poisson répond pour exemple que si 120 actions étaient issues des ateliers, il faudra réaliser un choix par niveaux de maîtrise, de partenariat opérationnel (CdC, Syndicat...), de difficulté, de budget ...

La détermination des enjeux et objectifs se fera par la mise en perspective des trois sources d'informations :

- le diagnostic partagé du territoire
- le questionnaire population
- le diagnostic interne des services municipaux

I. Retours sur le diagnostic partagé

M. Poisson propose au comité de pilotage de donner son avis sur le diagnostic territoire à partir des 5 finalités du développement durable :

A- La lutte contre le changement climatique

M. Vintenat ouvre les discussions en prenant l'exemple des déplacements qui ne peuvent pas être gérés qu'à l'échelle de la Commune. La Communauté de Communes ou d'autres villes voisines telles St Gilles – qui commenceraient aussi une démarche Agenda 21 – seraient des partenaires indispensables dans ce domaine mais aussi sur d'autres.

Mme Coutand qui est déléguée aux transports présente alors plusieurs actions en cours :

- actions avec l'Université sur les transports à la demande
- actions avec le Département sur les parkings de co-voiturage et sur le car « la littorale » estival qui mesuré pour St Hilaire (montée/descente) environ 6000 personnes, chiffre beaucoup plus important qu'en 2009.

M. David complète ces actions par :

- la réflexion en cours sur la gare à faire évoluer en pôle multimodal avec un point de départ commun pour différents transports
- la réflexion sur la circulation douce notamment les pistes cyclables pour les parcours à l'année domicile-travail ou de loisirs

Par ailleurs au titre des économies d'énergie la nécessité d'une réflexion sur l'éclairage semble incontournable au regard des différents diagnostics diagnostic territoire et interne ainsi que le questionnaire.

M. Graux propose de regarder chez nos voisins qui agissent déjà en ce sens.

Mme Lambard rappelle qu'on oublie souvent que la première économie d'énergie est celle qui n'est pas utilisée et qu'on ne consomme pas. Qu'en est-il du recyclage des panneaux solaires ? L'électricité ne pouvant être stockée il faut d'abord penser à la sobriété avant de prévoir une production même alternative.

Mme Drouet en évoquant les panneaux photovoltaïques ajoute que nous avons de nombreuses tendances comme celle-ci, à vouloir avancer dans certains domaines ou à utiliser des ressources sans savoir ce que l'on va en faire ensuite ou si cela est nocif pour nous ou la planète avec pour exemple le dossier de l'amiante.

Il conviendrait d'investir dans une communication sur le bon sens selon M. Graux. Il faudrait par exemple « penser à mettre un pull avant de chauffer plus ». En étant raisonnable, nous pourrions faire des gains

M. Poisson note que les évolutions technologiques permettent de diminuer la facture tout en gardant un confort raisonnable.

« Pourtant qui et quels contrôles sont faits sur la réglementation déjà en place telle la RT 2005 ou bientôt la RT 2012 » se demande Mme Lambard. La municipalité pourrait imposer aux constructeurs une note de calcul par exemple sur les normes BBC qui sans labellisation sont mesurées en déduisant la production d'énergie renouvelable ...

La formation des artisans mais aussi des architectes amélioreraient ces dispositions selon M. Poisson. Il note encore une meilleure prise en compte du recyclage des matériaux ou de leur cycle de vie aujourd'hui. Il faut aussi aller vers des sources d'informations neutres type Espace Info Energie qui ne fausse pas les solutions apportées aux économies d'énergie comme peuvent le faire certains commerciaux.

M. Brelet ajoute que les personnes qui viennent voir les Resto du Cœur réalisent des économies au quotidien avec peu de moyens et d'investissement. M. Piraud ajoute que ce sont ces publics qui ont souvent la moins bonne isolation ou le moins accès aux énergies renouvelables parfois aussi par manque d'informations.

Il convient de signaler que les bailleurs sociaux engagent des programmes de réhabilitation de leur parc

B- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

M. Rondeau, contacté par M. Piraud avant la réunion, a signalé être attentif en tant que propriétaire de camping :

- aux réflexions et travaux pour améliorer la défense contre la mer qu'il ne trouve pas assez prise en compte dans les prospectives d'avenir sur les enjeux littoraux ;

- aux réflexions liées à l'affichage sauvage sur le territoire hilairois particulièrement par les cirques.

M. Graux propose de « dire la vérité ». La Vendée a une qualité des eaux de surface très mauvaise. Les besoins en eau sont très importants avec d'énormes pics de consommation l'été par le nombre de touristes et de résidents secondaires. Il note que l'évolution de cette qualité se dégrade elle aussi par la non-prise en compte de cette problématique notamment par les décideurs. Le diagnostic du territoire est assez clair sur ce sujet. Il faudrait plus communiquer sur cet enjeu.

M. David répond que les données sont pourtant publiques grâce à l'Agence de l'eau, aux observatoires et aux SAGEs ou encore avec la loi sur l'eau qui oblige aux enquêtes publiques dans ce domaine. L'enquête publique du SAGE Vie et Jaunay a ainsi peu mobilisé puisque seulement deux personnes sont venues déposer sur Saint Hilaire de Riez. La commune ne peut être dans ce domaine que partie prenante et avoir un effet de levier ou d'alerte Il faut aussi noter la récente démarche de la Commune sur le zonage des zones humides qui s'est fait de manière concertée notamment avec les agriculteurs.

M. Graux ajoute que la problématique de l'utilisation des phytosanitaires dans la gestion des espaces verts et de la voirie serait à prendre plus en compte comme par exemple à Nantes. La commune pourrait peut être « mieux disant » et servir d'exemple.

La gestion différenciée est par contre souvent difficilement acceptée par la population, selon M. Poisson. La Commune pourrait être accusée de ne plus entretenir ses espaces, voir « d'être en faillite ». Une sensibilisation est souvent nécessaire pour expliquer la démarche de la collectivité.

Il faudrait d'ailleurs dans cette démarche penser à inciter les particuliers à ne plus en utiliser en les impliquant davantage et en communiquant largement sur ce type de gestion.

Le compostage est à développer selon M. Graux mais aussi le recyclage en général en regardant notamment du côté du réseau Emmaüs avec par exemple des Ecocycleries. Cependant dans les filières de recyclage certains déchets ne sont pas recyclés car ils ne sont pas économiquement viables, par exemple certains plastiques (autres que les bouteilles).

Il est noté une évolution récente des mentalités par M. Poisson, notamment sur la production d'emballages. Il ajoute qu'il est d'ailleurs difficile d'avoir des données statistiques sur ce type de territoire par exemple le tonnage produit par habitant à cause de la population estivale très importante.

Mme Lambard s'accorde sur le fait que le tri est à améliorer partout, même au niveau des professionnels. Le passage en déchetterie est par exemple intéressant afin de sensibiliser la population.

M. Vintenat demande alors comment la Commune et la Communauté de Communes peuvent toucher les entreprises ?

Mme Lambard répond qu'il n'y a pas de cohésion entre artisans et commerçants sur le recyclage.

M. Graux ajoute qu'il existe aussi d'autres moyens telle que la redevance incitative pour améliorer le tri des particuliers et des professionnels comme cela est constaté sur d'autres territoires.

C- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

La statistique des 50% de plus de 60 ans en 2030, présente dans le diagnostic du territoire, est souligné par M. Graux. Cette prévision doit accentuer le nombre de création des « petits métiers » à l'année dont les services à la personne font partie. Il faut imaginer des incitations à leur intention. Le taux de chômage étant assez élevé, il faut créer de nouveau débouché, de nouveaux métiers.

M. Vintenat répond qu'il ne faut pas « organiser » la précarité par trop de « petits boulots » à temps partiel. Il existe par contre des « temps partagés » entre entreprises afin de tendre vers des temps plein.

Mme Lambard ajoute que sur le territoire Mer et Vie, la structure qui porte ce même nom organise finalement de « l'intérim déguisé ». De même l'auto-entrepreneuriat est une fausse solution puisque lorsqu'ils arrêtent leur activité, ils n'ont pas droit à l'Assedic par exemple.

M. Poisson pose la question de l'utilité de la création d'une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) sur le territoire ?

Pour Mme Lambard il pourrait être développé les jardins sociaux.

Les jardins des Restos du Cœur, avenue de la Faye, à St Hilaire vont en ce sens, ajoute M. Brelet. Il existe tout un réseau en Vendée par exemple sur la fourniture de plants par la section de Fontenay le Comte.

Concernant le logement, M. Graux signale un paradoxe à St Hilaire qui est de maintenir les jeunes avec des emplois précaires dans une station balnéaire très touristique. Le nombre de logements sociaux est très faible à St Hilaire. Il est donc impossible à des familles à faible revenu ou à des jeunes de se loger ici. Donc ceux qui consomment à l'année ne sont pas là. Tout se ferme hors saison. Ce constat est le résultat d'une évolution ancienne de ce territoire qui mettra du temps à être inversée.

M. Poisson ajoute que ce constat est partagé sur de très nombreuses communes côtières.

D- Épanouissement de tous les êtres humains

Tout le comité de pilotage s'accorde à dire que l'offre culturelle, sportive, associative, éducative et jeunesse est importante, bien développée et de qualité.

E- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

M. Poisson fait remarquer que dans ce domaine, notre territoire manque de commerces, particulièrement à l'année.

Mme Lambard signale que les gens ne vont plus dans les petits commerces et qu'alors ce n'est pas rentable d'en ouvrir un. Il faudrait donc les financer ce qui semble assez difficile.

M. Poisson ajoute que la commune peut tout de même accompagner la démarche et la dynamiser en s'appuyant sur le FISAC. .

Le problème d'accessibilité notamment de la voirie et des commerces est soulevé par Mme Lambard. Ils devront être accessibles en 2012.

M. David rappelle qu'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) est en cours d'étude.

Pour M. Poisson, il faudrait travailler la dynamique collective.

« A St Hilaire, c'est chacun pour soi » acquiesce Mme Lambard.

Mlle Lebourdais complète en proposant l'intérêt d'une mise en réseau des acteurs économiques locaux pour les inciter à mutualiser leurs ressources et à de l'entraide notamment en leur faisant partager l'expérience d'acteurs exemplaires dans ces domaines.

M. Vintenat constate que même entre Unions des commerçants, ou comités de fêtes les relations sont difficiles.

2. Le questionnaire population

Mlle Lebourdais présente ensuite un bilan provisoire de l'analyse des retours questionnaires envoyés début septembre aux résidences principales. Il s'agit là d'une « avant première » permettant de montrer au comité de pilotage l'utilité des résultats et du travail d'analyse d'un tel document.

Il est fait état d'un très fort taux de réponse des habitants estimé aux alentours de 12% (600 retours sur 5000 questionnaires envoyés). Alors qu'habituellement un questionnaire auto administré n'enregistre qu'un taux de retour autour de 5%. Il faut aussi signaler que ce dernier était conséquent avec deux pages recto verso et une analyse donc conséquente sur la base de 90 items par réponse. Pour information et afin d'estimer la motivation des personnes ayant répondues, la durée de réponse aux questionnaires était d'environ 30 minutes ce qui était aussi important.

L'analyse complète sera effective vers la mi-novembre et sera communiquée sur le blog et le prochain magazine municipal prévu en début d'année. Pour information, la synthèse de l'avis sur le questionnaire proposé en fin de formulaire pourrait être ainsi résumée : « Bonne initiative, qui est rare mais faut-il encore en tenir compte ».

3. Point sur le blog www.agenda21.sainthilairederiez.fr

M. Piraud présente rapidement le bilan de consultation du blog, après le questionnement de M. Graux.

Le blog, même si aucun commentaire n'a été saisi, est consulté de façon quotidienne. 1700 pages environ ont été lues et 1065 passages par la page d'accueil ont été enregistrés. Ce dernier chiffre peut correspondre au

nombre de connexion au blog même si la page d'accueil est utile pour rechercher un nouvel article... les visiteurs pouvant ainsi passer plusieurs fois sur cette page. On pourrait donc estimer à 1000, le nombre de connexions en 3 mois d'existence.

En complément l'article le plus lu est celui de « la cour de baisse, un lieu dédié à la création », puis vient l'article sur le questionnaire (où il pouvait être téléchargé) et en troisième l'article présentant les comptes rendu de l'atelier 21 « état des lieux » du 3 juin 2010.

4. Retour sur les ateliers d'été

Très rapidement, M. Poisson a listé les thématiques dominantes abordées lors de ces ateliers :

- Accueil touristique
- Cadre de vie
- Environnement
- Services à la population
- Vie sociale et associative
- Culture

5. Calendrier à venir

Le comité de pilotage est informé que le prochain atelier 21 « pistes d'actions » est prévu le jeudi 9 décembre à 18h30 à la Baritaudière.

Fin de la réunion 20h10